

# Bertry infos



- **Travaux rues Pasteur et République**
- Carte Nationale d'Identité
- **Les rythmes scolaires**
- Le brûlage des déchets
- Les mauvaises herbes



### Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02

Fax : 03 27 75 14 11

Mail : [mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et de 14h00 à 17h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

### SAMU : 15

### Sapeurs pompiers : 18

### Gendarmerie : 17 ou 03 27 85 71 05

### Pharmacie de garde :

[www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

### Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis :

Tél : 03 27 75 84 79

Site : [www.caudresis-catesis.fr](http://www.caudresis-catesis.fr)

### Le site internet et sa newsletter :

Des articles présentant la «vie» du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers des photos ou un reportage plus long. Les manifestations sont également mises en ligne.

Abonnez vous à la «Newsletter» en cliquant simplement sur «S'abonner» et remplissez les cases NOM, PRENOM et ADRESSE MAIL et recevez toutes les nouvelles de la commune.



## **REFORME ... REFORMES... ATTENTE ET CONFUSIONS....**

*Depuis l'élection présidentielle, beaucoup de réformes et d'annonces perturbent le paysage politique et les habitudes de notre pays. Certaines concernant les collectivités locales nous obligent à nous adapter à ces contraintes qui ne sont pas neutres pour la commune.*

*La première annonce concernait les finances publiques et les réductions des aides de l'état aux collectivités. Le 17 juillet, lors de la conférence des territoires, le gouvernement a annulé 300 millions d'€uros sur les opérations non encore réalisées. Dans un autre cadre, après les 10 milliards de la mandature précédente, ce sont, cette fois, 13 milliards d'économies qui seront demandées aux collectivités afin de participer à la réduction du déficit du pays... Un second plan qui n'est pas pour plaire à l'association des maires de France, d'autant plus que les différentes opérations avaient déjà bien saigné nos budgets.*

*Pour notre commune, ce sont près de 27 500 €uros qui nous sont retirés chaque année ce qui fait que depuis 2013 nous approchons les 100 000 €uros de prélèvement sur nos recettes. De quoi remettre en état quelques mètres de voirie... D'autant plus que les services de Défense Incendie augmentent chaque année et que s'ajoutent à celles-ci la participation aux Murs Mitoyens qui gèrent nos permis d'urbanisme en remplacement des services de l'état qui ont été supprimés : 16 000 €uros chaque année pour ces deux services.*

*Ces réductions impactent inévitablement les projets des collectivités et il faut craindre maintenant un effet sur l'emploi dans les entreprises partenaires. C'est avec cette conception de l'aide au retour à l'emploi que la commune employait des contrats aidés. Leur présence nous permettait de réaliser de petits projets qui amélioraient le bien-être de tous. Leur suppression va bien entendu affaiblir les services rendus à la population mais surtout replacer dans les affres du chômage des personnes qui attendaient ainsi l'heure de la retraite ou profitaient de cette première expérience pour « mettre le pied à l'étrier ».*

*C'est dans ce cadre qu'une équipe avait restauré entièrement les locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne pour y accueillir un orthophoniste et le hall d'exposition de matériel médical. D'autres sont en ce moment à pieds d'oeuvre sur le remplacement des branchements plomb de la rue Pasteur.*

*Deux projets importants pour le développement et l'attractivité de la commune et vous êtes aujourd'hui nombreux à apprécier le confort et l'accueil du nouvel « Espace Santé Pasteur » comme vous le serez tout autant lorsque vous emprunterez les rues Pasteur et République dans quelques mois...*

*Les temps changent, les réformes s'accumulent mais il nous faudra toujours préserver la qualité de vie et gérer notre patrimoine tout en essayant de maintenir un maximum de services à la population. Voilà le défi de cette seconde partie de la mandature, « faire autant avec moins de moyens ». Ce n'est pas uniquement le nôtre mais celui de toutes les communes du Pays.*

*Pour conclure, je me dois de remercier l'équipe municipale pour son implication sur ces sujets difficiles ainsi que les salariés des différents services qui se sont bien investis dans les tâches qui leur étaient confiées pour que cette rentrée soit réussie.*

Bien cordialement

**Le Maire,  
Jacques OLIVIER**

Afin de répondre à la demande de l'Etat sur la prolongation ou pas des temps péri-scolaires du mardi après-midi, la municipalité a décidé de consulter le conseil d'école.

A l'unanimité, ces structures composées d'élus, d'enseignants, de parents et de représentants d'associations proches des écoles ont décidé de continuer dans la même organisation, à savoir sur 5 jours avec animations le mardi après-midi et temps libre le mercredi après-midi.



Comme prévu au départ de l'opération, le mardi après-midi les enfants découvriront des activités diverses liées à la culture, les sciences, le sport, le bricolage... et cette année, pour répondre à la demande de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, diverses visites liées au monde du travail.

Souhaitons maintenant que l'Etat pérennise les fonds de soutien à ces activités surtout que pour cette rentrée, les communes de Clary et Honnechy ont souhaité stopper l'expérience.

**Jacques OLIVIER**

## Les TAP/NAP continuent.... Apprendre en s'amusant ou s'amuser en apprenant.

Comme le gouvernement en juin, nous laissait le choix de poursuivre ou pas les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP/TAP), en accord avec les équipes enseignantes, nous avons décidé de maintenir les NAP encore pour cette année.

Actuellement, ce sont environ 58 enfants en primaire et 38 en maternelle qui sont accueillis les mardis après-midi.

Comme pour les années précédentes, nous travaillons par sessions. Exemple : de la rentrée de septembre aux vacances d'octobre puis d'octobre jusqu'aux vacances de Noël. Un planning d'activités est donné à chaque enfant inscrit pour la période suivante accompagné



d'un courrier destiné aux parents précisant les dates d'inscription et d'achat des tickets en mairie.

En primaire, chaque enfant classe les activités selon son choix. Nous établissons les groupes en respectant au maximum l'envie de l'enfant, sachant qu'ils font deux activités par mardi.

Les enfants bénéficient d'activités diverses et variées dans de multiples domaines : sportif, culturel, ludique, environnemental, scientifique... Par exemple : Judo, jardinage, visite de chantier, nettoyons la nature... La diversité des activités permet aux enfants de découvrir de nombreuses choses et de développer leur culture générale.



**DBERBECOURT Marjorie**  
Adjointe aux écoles

En juin, la municipalité était contactée par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale afin d'être partenaire dans la candidature des écoles du village sur l'opération « école numérique rurale ».

Après présentation du projet, un accord était donné avec un montant maximum de financement de la commune de 7 000 € par projet. L'Education nationale finançant à égalité.

Deux opérations ont donc été déposées pour la commune en partenariat avec sept autres collectivités. Ce regroupement permet ainsi au Cambrésis de déposer un dossier auprès du Ministère qui sélectionnera un seul dossier par département. Deux dossiers sont aujourd'hui annoncés et nous sommes en concurrence avec le Sud Avesnois.... Croisons les doigts !

En tout état de cause, nous serions prioritaires pour l'année scolaire 2018/2019.



Madame DEMARCQ, directrice temporaire présentant le projet en compagnie de Messieurs DELROT, OLIVIER et MATTEZ, respectivement Inspecteur, maire et délégué départemental de l'éducation nationale.

L'avis des deux conseils d'écoles a été sollicité et une réponse très favorable nous a été apportée.

Ce projet consiste à la mise en place de tablettes dans chaque école, de tableaux interactifs et d'une liaison internet sécurisée qui permettra de communiquer les animations à d'autres classes, de pratiquer de la correspondance scolaire de manière très fiable.

Les enfants pourront ainsi bien se familiariser avec d'autres techniques de l'utilisation familiale et profiter de ces échanges pour améliorer le langage, acquisition importante à cet âge.

2017  
2018

# PLANTEZ LE DÉCOR

ANIMATIONS ET STAGES GRATUITS  
POUR LES HABITANTS DU CAMBRÉSIS  
[www.paysducambresis.fr](http://www.paysducambresis.fr)

Pour participer aux animations et pour plus d'informations, contactez le Pays du Cambrésis au 03 27 72 92 60  
[www.paysducambresis.fr](http://www.paysducambresis.fr)

**7 et 8 octobre : CAMBRAI**  
Stand et conseils autour des fruitiers d'antan  
Au salon avicole, Palais des grottes • Entrée payante

**21 et 22 octobre : VILLENEUVE D'ASCQ**  
POMEXPO 2017, exposition pomologique  
À l'espace concorde • Entrée gratuite

**16 mars : ORS**  
Démonstration de taille sur arbre fruitier  
Inscription obligatoire

**Date limite de commande : 17 novembre 2017**  
**Date de livraison : 16 décembre 2017**

Le matin à Cambrai  
L'après-midi à Caedry

Plantons le décor  
Pays du Cambrésis

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Pays du Cambrésis

## DES AIDES LOCALES IMPORTANTES POUR FINANCER VOS TRAVAUX

> Isolation toitures et murs, menuiseries, chaudières... pour vos travaux d'économie d'énergie  
> rampes, douches pour l'adaptation de l'habitat suite à la perte d'autonomie

C'est nouveau, c'est sur le Cambrésis, c'est pour tous, alors profitez-en !

Contactez l'Espace Info Energie au 03 62 53 25 18

adil in'han

Nous l'avions annoncé, ce chantier de grande envergure n'était pas simple dans sa réalisation. A ce jour, les travaux d'assainissement de la rue Pasteur se terminent et les branchements d'eau potable sont presque tous remis à neuf. Les anciens branchements en plomb ont été supprimés et de nouveaux colliers ont été posés sur la conduite. Tous les agents techniques de la commune sont en effet sur cette opération.

Du côté de l'assainissement, la conduite principale est posée jusqu'au carrefour du parc de la brasserie et les branchements étaient réalisés du même côté (en montant). La deuxième phase consiste à effectuer les branchements en descendant la rue, ce qui permet de détruire au fur et à mesure de l'avancement l'ancienne conduite en très mauvais état. Tout ceci se termine et bientôt toutes les habitations seront reliées sur la nouvelle conduite.



Une fois cette opération terminée, ce sera le département qui prendra en charge la suite du chantier afin de reconstituer la chaussée, le bordurage. Les trottoirs sont à la charge de la commune.

En avançant dans le chantier d'assainissement, nous nous sommes en effet rendu compte que la structure de chaussée ne permettrait plus le passage de véhicules lourds et qu'il fallait « reconstruire » une rue. De ce fait, le département a accepté de modifier le projet en mettant à neuf cette artère et la rendant ainsi « hors gel ». A la place de la couche de 14 cm d'enrobés qui était prévue au départ et qui devait résister au passage des véhicules lourds, ce seront 30 cm de grave puis cinq ou six centimètres d'enrobés qui seront posés.



Cette modification permettra de baisser légèrement le niveau de la chaussée qui avait augmenté de près de 15 cm depuis sa création avec les diverses couches de revêtement. Cette baisse facilitera l'écoulement des eaux pluviales qui seront tout au long de cette artère absorbées par une trentaine de bouches d'égout.

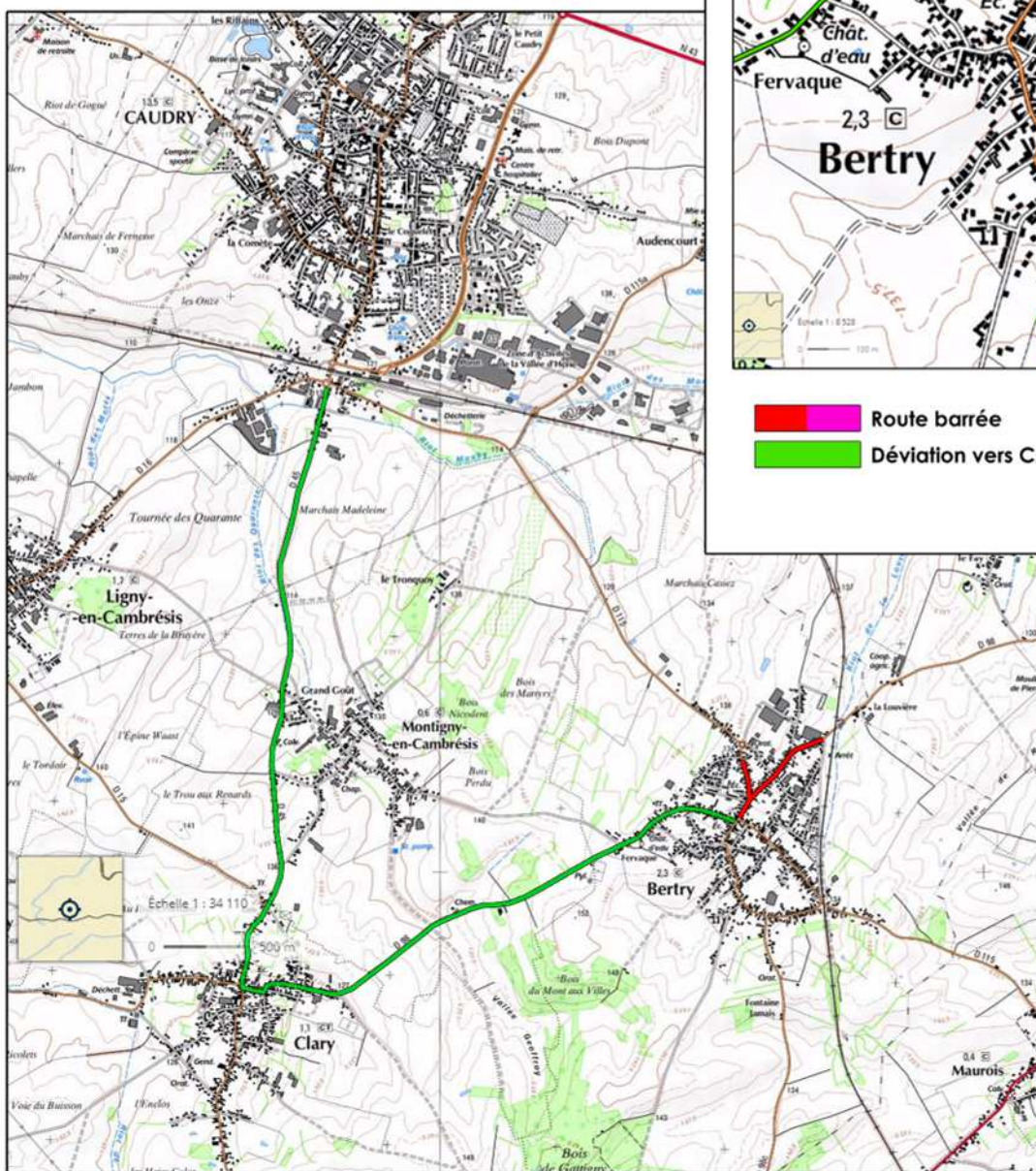
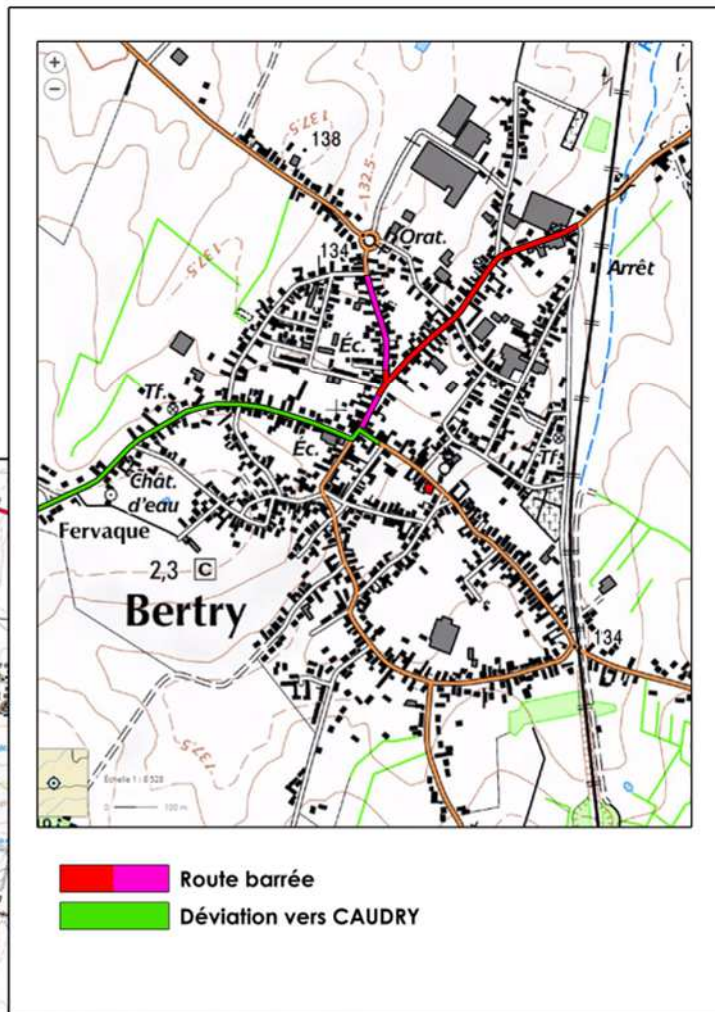
Dès le début du mois d'octobre, ces gros travaux de voirie s'engageront, les bordures seront coulées. Une équipe engagera ensuite la rénovation des trottoirs en descendant la rue Pasteur. Ceux-ci seront réalisés en béton dit « désactivé » avec les entrées de propriété en pavés colorés.

L'enrobé final de voirie sera posé courant décembre.



**Sens BERTRY - CAUDRY : RD 98, RD 45**  
**Communes traversées : BERTRY, CLARY,**  
**MONTIGNY en Cis.**

**Sens CAUDRY - BERTRY : RD45, RD 98**  
**Communes traversées : MONTIGNY en Cis,**  
**CLARY, BERTRY.**



- Itinéraire de déviation
- Route barrée







La restauration scolaire, c'est environ 15 000 repas par année scolaire, les maternelles étant servis dans leurs locaux et les primaires dans le restaurant scolaire.

Tous les repas sont confectionnés dans une cuisine centrale appartenant à DUPONT Restauration à Libercourt. Les repas sont réservés la veille par téléphone et livrés la nuit même dans les deux sites.

Un appel d'offres est lancé pour deux années. Il comprend le mode de fonctionnement avec quelques priorités que nous avons souhaité imposer au prestataire à savoir :

- à l'évidence la composition de repas équilibrés avec entrée – plat- laitage ou fromage et dessert
- un respect des circuits courts, les produits frais de saison
- éviter les conserves
- lutter contre le gaspillage
- proposer des repas « à thème » pour la découverte des goûts et saveurs au moins deux ou trois fois par an

Pour cette rentrée scolaire, le marché vient d'être renouvelé pour la troisième fois avec DUPONT Restauration qui nous fournit les repas à 2,12 € HT l'unité, sans le pain et l'eau. Le prix après avoir baissé de 10 centimes en 2012 reste inchangé depuis à 2,80 € pour les familles bertrésiennes et 3€ pour les extérieurs. Le supplément tenant compte des salaires et des dépenses en énergie pour le fonctionnement du service.

Nous rappelons que les parents élus aux conseils d'écoles sont les bienvenus pour partager les repas avec les enfants s'ils le souhaitent, bien entendu dans les limites du raisonnable !

**Pour les parents, les menus sont consultables sur le site de la commune : [www.bertry.fr](http://www.bertry.fr) en première page sous le bandeau.**

## Le Parc de la Brasserie

C'est dans un parc rénové que les plus jeunes ont pu se défouler cet été.

Une table de tennis de table et de nouveaux jeux demandés par le Conseil Municipal des jeunes ont été posés ainsi qu'une fermeture automatique sur le portail.



La société ENGIE a proposé à la municipalité un survol de la commune par des drones afin de réaliser une analyse thermographique des habitations.

Une première dans la région puisqu'avec ce type d'appareil, vous pourrez si vous le souhaitez avoir un avis très objectif des déperditions d'énergie de votre logement.

En quoi ceci consiste-t-il ?

Un drone nouvelle génération équipé d'une caméra thermique survole le village et le photographie. Ceci étant réalisé au moment où les températures sont assez basses, les pertes de chaleurs s'affichent sur l'analyse et vous avez en restitution un état « thermique » de votre habitation.

Cette analyse vous permettra ensuite d'envisager si vous le souhaitez des travaux d'isolation afin de réduire des pertes de chaleur. Des aides sont en effet à votre disposition dans diverses opérations menées par le Pays de Cambrésis.

Il y a quelques années, la ville de Caudry avait financé un avion pour effectuer ce survol et cette analyse, pour notre commune, cette opération est entièrement gratuite et « ENGIE » proposera ensuite une restitution de ses données.

La date de réalisation n'est pas encore déterminée, le dossier de sécurité pour le survol de la commune est déposé et la réponse attendue. Pour une bonne qualité du travail, il est nécessaire qu'une différence assez importante de température existe, que la météo soit bien entendue favorable. Une restitution de ce survol est prévue avant la fin d'année. Un flyer sera déposé dans vos boîtes à lettres afin de vous informer des dates de survol qui se fera en deux jours :

**- Jour 1 : vol de jour au-dessus de Bertry pour la reconstitution du lieu (orthophoto 2D) et test en thermo**

**- Jour 2 : vol 30 minutes avant le lever du jour au-dessus de Bertry pour la partie thermographique.**

La restitution nous permettra donc d'avoir une reconstitution de la ville avec des photos aériennes et thermiques.

The flyer is divided into two main sections. The top section, titled 'SURVOL DE DRONE', features the ENGIE logo and an illustration of a red and black drone flying over a white cloud. It states that this service is part of ENGIE's energy renovation offer and lists two key benefits: taking thermal photos and estimating energy losses. A call to action asks if the reader is curious about the results. The bottom section, titled 'RESTITUTION DES PHOTOS\* THERMIQUES DE VOTRE MAISON', also features the ENGIE logo and a small drone icon. It invites residents to meet with ENGIE professionals who will assist them through the energy renovation process. A 'POT D'ACCUEIL OFFERT' (free welcome pot) is mentioned. A list of services under the 'OFFRE TRANQUILLITÉ TRAVAUX' (work peace offer) includes: free appointment, free thermal evaluation, financing solutions, and qualified professionals. The RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) logo is also present. At the bottom, there is contact information for ENGIE in Caudry and the website engie-travaux.fr. A small note at the bottom left states 'L'Énergie est notre avenir, économisons-la' and 'Photos non-contractuelles'.

**ENGIE**  
SURVOL DE DRONE

Dans le cadre de son offre de **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**, ENGIE :

- Prend des photos thermiques\*
- Estime les déperditions énergétiques de votre logement

Curieux de connaître le résultat?

**ENGIE**

**RESTITUTION DES PHOTOS\* THERMIQUES DE VOTRE MAISON**

Venez à la rencontre de nos professionnels ENGIE ! Ils vous accompagneront de A à Z dans vos projets de rénovation énergétique.

**POT D'ACCUEIL OFFERT**

**OFFRE TRANQUILLITÉ TRAVAUX**

- Prise de rendez-vous
- Évaluation thermique gratuite
- Solutions de financement
- Professionnels qualifiés

**RGE**

Pour plus d'informations, contactez votre mairie au : 02 XX XX XX XX ou ENGIE à : [engie@home-performance.com](mailto:engie@home-performance.com)

L'Énergie est notre avenir, économisons-la

\* Photos non-contractuelles

[engie-travaux.fr](http://engie-travaux.fr)

« Mauvaises herbes » : soyons tolérants

La commune de BERTRY avait devancé la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif « Zéro Phyto » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1 janvier 2017.

Elle était en effet engagée, depuis 2010, dans le cadre de l'ORQUE (organisme de restauration de la qualité de l'eau) avec les communes de TROISVILLES, MAUROIS, HONNECHY, INCHY, BEAUMONT et NEUVILLY qui demandait de réduire progressivement l'utilisation des pesticides sur plusieurs années.

Les espaces publics, les trottoirs et les bordures n'échappent pas à cette mesure. La commune met tout en œuvre pour préserver le cadre de vie des bertrésiens dans la mesure où la présence des herbes est inoffensive pour l'homme alors que l'emploi des produits phytosanitaires constitue une menace réelle pour la santé publique et l'environnement.

Comme chaque année, la balayeuse passera dans toutes les artères de la commune. Il est donc souhaitable pour un maximum d'efficacité qu'un nombre restreint de véhicules soit stationné sur la chaussée et que autant que cela soit possible, chacun désherbe le caniveau devant sa propriété.

Passage de la balayeuse le mardi 17 octobre



LES CHTI'S COUREURS ORGANISENT UN

# QUIZZ

PAR ÉQUIPES

POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

4 Novembre 2017  
Salle Des Fêtes Bertry

**INFORMATIONS**

10€ / Personne **Au profit des personnes atteintes du cancer**

Inscriptions individuelles **Par équipes de 6 à 8 personnes**

Animatrice Bafa présente gratuitement

**Ouverture des Portes 19 heures**

Bar et Restauration sur place

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS :  
ALBAN CAFFIAUX : 06 64 46 46 30

L.P.N.S RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT LE 1ER NOVEMBRE

| <b>Sous-Préfecture de Cambrai</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h30<br>A compter du 5 juillet 2017, modification des horaires d'ouverture pour les services de délivrance de titres :                                                                                         |                                                                                                                                      |
| <b>FERMETURE LES APRES-MIDIS</b>                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                      |
| <b>Cartes grises et Permis de conduire</b>                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b><br>de 8h30 à 11h30 : accueil du public<br>de 13h30 à 16h30 : accueil téléphonique     |
| <b>Commissions Médicales</b>                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b><br>de 8h30 à 11h30 : accueil du public<br>de 13h30 à 16h30 : accueil téléphonique     |
| <b>Elections et Administration Générale</b>                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b><br>de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 :<br>accueil du public et accueil téléphonique |
| <b>Courrier</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi</b><br>de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h30 :<br>accueil du public                         |
| <p><b>Standard de la Sous-Préfecture : 03 27 72 59 59</b><br/>Les démarches concernant la délivrance des titres Permis ou Cartes grises sont désormais accessibles au public sur internet.<br/>Un point d'accueil numérique est à votre disposition dans le hall pour vos démarches</p> |                                                                                                                                      |

### Une pratique dangereuse et très polluante.



#### Le brûlage à l'air libre est interdit.

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, en vertu des dispositions des règlements sanitaires départementaux.

Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

**En cas de non respect, une contravention de 450 €uros peut être appliquée. (art.131-13 du Code Pénal)**

#### Il existe des solutions !

**Le compostage individuel :** Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires, ... C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc...).

**La collecte en déchèterie :** Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.

**Le paillage :** Le «paillage» est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

#### Les polluants et leurs impacts

On estime que l'entretien du jardin génère **160 kilos de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûleraient alors que c'est interdit, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France. Ce qui revient à l'équivalent des émissions annuelles de particules de 8 millions de pavillons chauffés au fioul.

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé. En effet, cette combustion est peu performante, particulièrement quand les végétaux sont humides, et dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement. La toxicité des substances émises dans l'air peut encore être accrue en cas de mélange de déchets verts avec d'autres déchets de jardin (plastique, bois traités...).

**Tout dépôt d'ordures ménagères est formellement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.**

**Le dépôt de matériaux de déblai, de démolition et de déchets végétaux à la décharge communale sise rue Gustave Delory (route de Clary) est formellement interdit.**

**Les infractions seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.**

**Article R.635-8 du Code Pénal repris par l'article 541-77 du Code de l'Environnement:**

**Contravention de 5ème Classe pour les particuliers.**

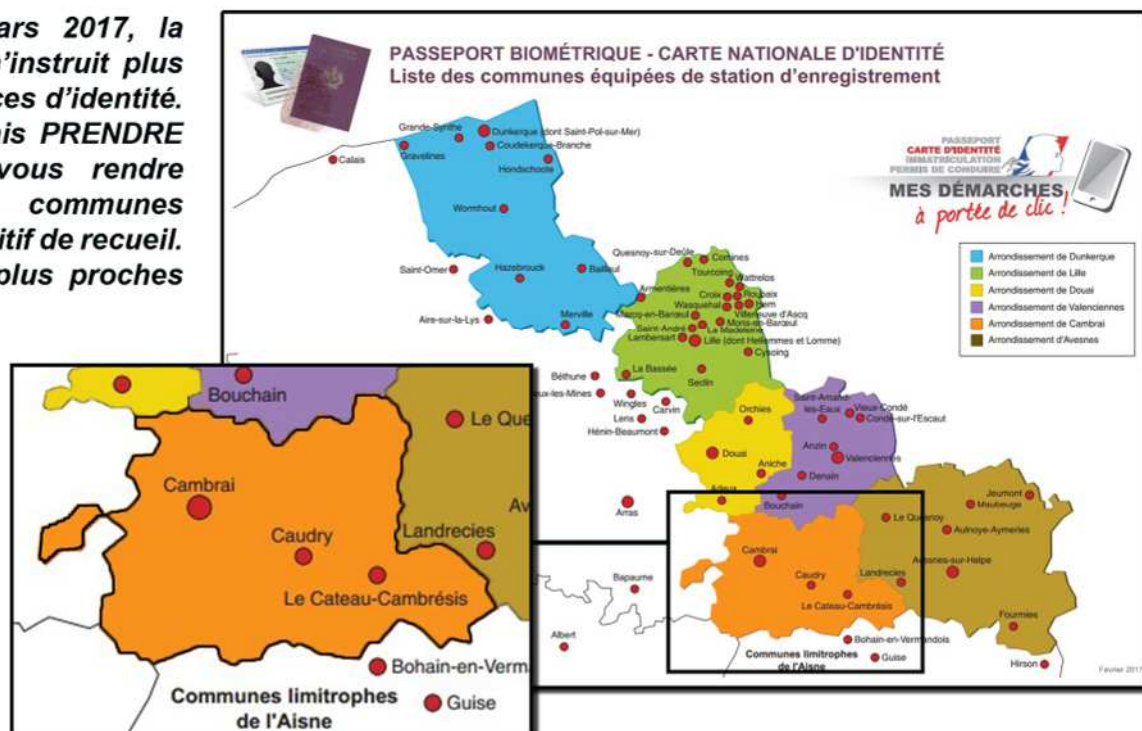
**Article L.541-46 du Code de l'Environnement qui vise les activités commerciales menées par les entreprises : Punissable de deux ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende.**

Arrêté Municipal du 7 septembre 2017

## Evolution des modes de délivrance des cartes nationales d'identité.

Depuis le 13 mars 2017, la mairie de **BERTRY** n'instruit plus les demandes de pièces d'identité. Vous devez désormais **PRENDRE RENDEZ-VOUS** et vous rendre dans une des 38 communes équipées d'un dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont :

- **CAMBRAI**
- **CAUDRY**
- **LE CATEAU-CIS**



Dans le cadre du plan «Préfecture nouvelle génération», les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité sont alignées sur celles des passeports.

Une pré-demande gratuite pourra être établie via le site internet du service public.fr ou ants.gouv.fr.

Afin de faciliter vos démarches et étant donné qu'une demande de renouvellement peut être établie 3 mois avant la date de fin de validité, vous pouvez encore vous rapprocher du service de l'Etat Civil de même que pour les 1ères demandes.

## «Le voyage des Anciens»

Le 31 aout, le musée de la mine de Lewarde accueillait le voyage annuel des anciens. Une belle journée où les participants ont découvert le travail des mineurs et l'évolution des techniques au fil des années.

Après une présentation du site dans la salle des pendus, nous entrons dans le vif du sujet avec la « descente » dans le puits de mine. On y a découvert le bruit, mais surtout les difficiles conditions de travail des mineurs.

De retour à la surface, le bus emmenait le groupe pour un excellent repas à l'Ermitage à Aubigny au bac et tout le monde était de retour vers 18 heures.





▲ Noces de Diamant,  
M. GURY Daniel  
et Mme TAINÉ Madeleine  
Le 27 août 2017.



◀ Noces d'Or,  
M. LEFEBVRE Alain  
et Mme DUSSAUSSOIS Liliane  
Le 2 septembre 2017.



▶ Noces d'Or,  
M. GABET Daniel  
et Mme DAVOINE Odile  
Le 23 septembre 2017.

|                                                |                     |
|------------------------------------------------|---------------------|
| <b>MARISSIAUX Jérôme et LAUDE Géraldine</b>    | Le 29 avril 2017    |
| <b>DEPRET Hugues et TURBELIN Marie</b>         | Le 20 mai 2017      |
| <b>CAMPIN Valentin et LEFORT Anaïs</b>         | Le 8 juillet 2017   |
| <b>MOLET Geoffrey et BURLION Bérangère</b>     | Le 15 juillet 2017  |
| <b>LOBRY Grégory et FAURE Catherine</b>        | Le 29 juillet 2017  |
| <b>DAVOINE Frédéric et CARPENTIER Fanny</b>    | Le 19 août 2017     |
| <b>HAINAUT Jérôme et DELACOURT Anne-Claire</b> | Le 26 août 2017     |
| <b>DESPRES Ugo et DIPAYEN Céline</b>           | Le 26 août 2017     |
| <b>DISLAIRE Jonathan et COUPEZ Marie-Paule</b> | Le 9 septembre 2017 |



|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| <b>HACHE Aimée</b>         | Le 29 janvier 2017 |
| <b>RENARD Evelyne</b>      | Le 31 janvier 2017 |
| <b>MARLIN Clémence</b>     | Le 13 février 2017 |
| <b>BOCQUET Edmonde</b>     | Le 27 février 2017 |
| <b>BAUDUIN Jacques</b>     | Le 1er mars 2017   |
| <b>VASSEUR Jacques</b>     | Le 18 mars 2017    |
| <b>BRICOUT Ginette</b>     | Le 30 mars 2017    |
| <b>BRICOUT Germaine</b>    | Le 1er avril 2017  |
| <b>MACHU Monique</b>       | Le 20 avril 2017   |
| <b>BASSEZ Jacques</b>      | Le 23 avril 2017   |
| <b>SARRAZIN Marie</b>      | Le 1er mai 2017    |
| <b>PRUVOT Marie-Louise</b> | Le 6 mai 2017      |
| <b>SERVAT Renée</b>        | Le 26 mai 2017     |
| <b>DEBLOISE Georgette</b>  | Le 30 mai 2017     |
| <b>POURE Germaine</b>      | Le 3 juin 2017     |
| <b>VATIN Jean-Pierre</b>   | Le 3 juin 2017     |
| <b>HIBOUX Lucienne</b>     | Le 3 juillet 2017  |
| <b>DEMADE Daniel</b>       | Le 12 juillet 2017 |
| <b>DELSTANCHE Bernard</b>  | Le 6 août 2017     |
| <b>WATREMEZ Yves</b>       | Le 12 août 2017    |

|                                 |                   |               |
|---------------------------------|-------------------|---------------|
| <b>BAGATE Noham</b>             | 31 décembre 2016  | Le Cateau-Cis |
| <b>HENIN Lyana</b>              | 12 février 2017   | Cambrai       |
| <b>BEFVE Robin</b>              | 17 février 2017   | Cambrai       |
| <b>VERIN DUTHILLEUL Lilou</b>   | 16 mars 2017      | Cambrai       |
| <b>LECHEF Noam</b>              | 12 avril 2017     | Cambrai       |
| <b>RENARD Alisson</b>           | 21 avril 2017     | Cambrai       |
| <b>GRASSART Méliã</b>           | 24 avril 2017     | Cambrai       |
| <b>BETHANCOURT GRANGER Thia</b> | 22 avril 2017     | Valenciennes  |
| <b>LE PEURIEN DOSIERE Ethan</b> | 18 mai 2017       | Cambrai       |
| <b>DROUVIN Hugo</b>             | 20 mai 2017       | Cambrai       |
| <b>DRAGAN Elena</b>             | 27 mai 2017       | Le Cateau-Cis |
| <b>KAHLUN Elias</b>             | 27 juin 2017      | Cambrai       |
| <b>DIPAYEN Lola</b>             | 14 juillet 2017   | Le Cateau-Cis |
| <b>ARPIN Théodore</b>           | 27 juillet 2017   | Le Cateau-Cis |
| <b>RICHEZ Susanne</b>           | 14 septembre 2017 | Cambrai       |
| <b>CANONNE Madelyne</b>         | 16 septembre 2017 | Le Cateau-Cis |
| <b>BOUGOUFA Natéo</b>           | 25 septembre 2017 | Cambrai       |

# BERTRY

MARDI 26 DÉCEMBRE

*Bonjour les enfants, c'est moi le Père Noël*

*à 16h45 je serai place Fiévet pour recevoir vos dessins et vos listes de jouets.  
Je vous accompagnerai jusqu'à la salle des fêtes*



18h : Spectacle de Noël de la Municipalité

Avec **MAGIC PHIL**

*Entrée gratuite*

*Des crêpes seront offertes par* **LE POÉLON BERTRÉSIE**

*Je serai ensuite présent pour distribuer aux enfants sages, mes friandises et du chocolat chaud si tu le désires.*

*P.S. : Papa, Maman n'oubliez pas de prendre votre appareil photo si vous souhaitez un souvenir...*

**Venez nombreux.**

**Gros bisous,**

**Le Père Noël**

I.P.N.S.

